

**Province de Québec**  
**MRC de Maria-Chapdelaine**  
**Municipalité de Saint-Thomas-Didyme**

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 8 juillet 2019 à 19:30 heures à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Richard Duchesne, Gilles Tremblay, Roger Landry et Alain Tremblay ainsi que Madame la conseillère Sylvie Coulombe.

S'est excusée, Madame la conseillère Laurie Godin.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Tremblay.

Est aussi présente, Gabrielle Fortin-Darveau, directrice générale.

---

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le maire
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10-06-2019, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal

### **TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ**

6. Suivi budget de la voirie
7. Acceptation proposition géonortech - Plan et devis système de traitement des eaux usées – site touristique
8. Camp forestier- démantèlement
9. Régie incendie – Contrat de prêt de matériel «tube de Pitot»
10. Autorisation d'appel d'offres – Contrat de déneigement
11. Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
12. Acceptation du règlement 009-2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT

### **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

13. Demande de dérogation mineure – 208, rue Principale
14. Mise en commun des services d'inspection municipale
15. Autorisation– Signature de bail avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'une superficie approximative de 225 mètres carrés pour l'implantation d'un belvédère aux abords de la rivière ashuapmushuan

### **LOISIRS ET CULTURE**

16. Fonds de la ruralité – Dépôt du projet «Marathon de nage du Lac-à-Jim 2019 » du Marathon du Lac-à-Jim
17. Fonds de la ruralité – Dépôt du projet «Fête de la famille 2019 » de la commission municipale des loisirs
18. Achat batterie de secours – Salle Gaieté
19. Fonds de développement territorial ressources (FDTR) – Autorisation de déposer une demande pour la chambre de commerce du secteur de Normandin

### **ADMINISTRATION**

20. Représentants et déterminant leurs pouvoirs – Caisse Desjardins
21. Inscription colloque de Zone – Directrice générale
22. Fédération Québécoise des municipalités (FQM) – Inscription au congrès 2019

- 23. CNESST – Mutuelle de prévention
  - 24. Liste des comptes : Acceptation
  - 25. Varia
  - 26. Dons et sollicitation
  - 27. Invitations
  - 28. Correspondances
  - 29. Rapport des élus
  - 30. Période de questions
  - 31. Prochaine assemblée ordinaire
  - 32. Levée de l'assemblée
- 

## **2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA**

19-121

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

---

## **3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucune déclaration

---

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10-06-2019, AVEC DISPENSE DE LECTURE**

19-122

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 juin 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 10 juin 2019 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

---

## **5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

---

### **TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ**

---

## **6. SUIVI BUDGET DE LA VOIRIE**

19-123

Dépôt du rapport de la voirie.

---

## **7. ACCEPTATION PROPOSITION GÉONORTECH - PLAN ET DEVIS SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – SITE TOURISTIQUE**

19-124

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement:

QUE la proposition de service de Géonortech au montant de 7 150.00 \$ plus taxes soit retenue pour préparer les plans et devis et demande d'autorisation pour mise en place d'un nouveau système de traitement des eaux usées pour appel d'offres pour la mise aux normes du système de traitement des eaux usées au site touristique Lac-à-Jim.

---

**8. CAMP FORESTIER- DÉMANTÈLEMENT**

19-125

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé et aucune soumission n'a été reçue.

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

Que le conseil accepte l'offre de Monsieur Alain Migneault pour le démantèlement de la tôle du camp forestier situé derrière le centre touristique.

Que le conseil mandate la directrice générale pour la rédaction d'une entente entre les parties.

Que Monsieur le maire, Denis Tremblay, soit nommé pour signer l'entente.

**9. RÉGIE INCENDIE – CONTRAT DE PRÊT DE MATÉRIEL «TUBE DE PITOT»**

19-126

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

Que le conseil municipal accepte l'option numéro 1 de l'offre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie pour le prêt du Tube de Pitot, soit lors du prêt du Tube de Pitot, ce seront les employés de la Régie ayant obtenu une formation au préalable sur ledit équipement qui effectueront l'ensemble des manipulations et des tests. La municipalité sera facturée selon le coût réel de la main-d'œuvre, les frais de déplacement et les frais de repas s'il y a lieu selon la convention collective en vigueur.

**10. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

19-127

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public sur le SEAO pour octroyer le contrat d'entretien hivernal des chemins pour la saison 2019-2020 avec possibilité de renouvellement pour 2020-2021 et 2021-2022, tel que prévu au document d'appel d'offres sur le territoire de Saint-Thomas-Didyme.

**11. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

19-128

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte de soumettre les projets ci-bas mentionnés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2019-2020:

| Nature des travaux                                  | Rue               | Montant demandé |
|---|-------------------|-----------------|
| Ouvrage de préparation de gravelage et d'asphaltage | Jean-Paul Darveau | 226 775 \$      |
|   | Total             | 226 775 \$      |

---

QUE le conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Gabrielle Fortin-Darveau, à compléter et signer les documents nécessaires à cette demande de subvention.

---

**12. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT 009-2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE GEANT**

19-129

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT a adopté le 18 juin 2019 le règlement 009-2019 – Gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'article 607 du code municipal qui stipule que le règlement est assujéti à l'approbation de l'ensemble des municipalités qui compose la régie;

ATTENDU que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine font partie intégrante de l'entente intermunicipale intervenue créant la régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement d'accepter le règlement 009-2019 de la régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT.

---

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

---

**13. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 208, RUE PRINCIPALE**

19-130

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été demandée sur la propriété portant le numéro civique 208, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la demande est dans le but de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal dans la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant exigée par le règlement relatif au zonage est de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est situé à 10.72 mètres de la ligne avant du terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement numéro 370-10 relatif au zonage causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QU'une telle dérogation ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été analysé par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 juin 2019 et que celui-ci a recommandé au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 7 juin 2019 par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement d'autoriser la dérogation mineure demandée par la propriétaire du 208, rue Principale, pour régulariser l'implantation du bâtiment principal dans la marge de recul avant, à une distance de 10.72 mètres de la limite de propriété au lieu d'une marge de 15 mètres.

---

---

**14. MISE EN COMMUN DES SERVICES D'INSPECTION MUNICIPALE**

19-131

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient que le service d'inspection municipale est obligatoire dans la municipalité locale afin d'appliquer les dispositions du plan et des instruments d'urbanisme de la municipalité, de même que l'importance d'exercer un contrôle par l'entremise de l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise d'une entente intermunicipale, la MRC de Maria-Chapdelaine dessert depuis 2012 la municipalité en matière d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a analysé la proposition de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite analyser d'autres options que celle proposée par la MRC;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme refuse la proposition telle que présentée par la MRC pour la mise en commun du service d'inspection municipale;

QUE le conseil autorise la directrice générale à évaluer les options possibles, notamment avec le secteur GEANT pour optimiser les services en matière d'inspection municipale.

---

**15. AUTORISATION – SIGNATURE DE BAIL AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES D'UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 225 MÈTRES CARRÉS POUR L'IMPLANTATION D'UN BELVÉDÈRE AUX ABORDS DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN**

19-132

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la proposition de bail transmise le 26 juin 2019 par Monsieur Yves Robertson, Directeur général;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location représentent des frais annuels de 113\$ et de 343\$, non récurrents, pour l'ouverture du dossier ;

CONSIDÉRANT QUE le présent bail sera renouvelé automatiquement tous les ans, à la date anniversaire du bail, à moins d'avis contraire du Ministre transmis par écrit au moins trente (30) jours avant cette date ;

CONSIDÉRANT QUE la signature de ce bail est essentielle à la réalisation du projet de déménagement du belvédère.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise le Maire, Monsieur Denis Tremblay, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Gabrielle Fortin-Darveau, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

---

**16. FONDS DE LA RURALITÉ – DÉPÔT DU PROJET «MARATHON DE NAGE DU LAC-À-JIM 2019 » DU MARATHON DU LAC-À-JIM**

19-133

ATTENDU QUE le marathon du Lac-à-Jim a fait l'objet d'une demande au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par le Comité de relance économique de Saint-Thomas (CREST);

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 33 197.50 \$ et que la demande est de 1 500 \$;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accorde un montant de 1 500 \$ pour le projet «Marathon de nage du Lac-à-Jim 2019»;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte de verser 75 % de la subvention, soit 1 125 \$ immédiatement;

QUE le versement du 25 % restant de la subvention soit versé à la fin du projet lorsque le Marathon du Lac-à-Jim aura rempli le rapport final et transmis les factures.

---

**17. FONDS DE LA RURALITÉ – DÉPÔT DU PROJET «FÊTE DE LA FAMILLE 2019» DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES LOISIRS**

19-134

ATTENDU QUE la commission municipale des loisirs a fait l'objet d'une demande au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par le Comité de relance économique de Saint-Thomas (CREST);

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 322.41 \$ et que la demande est de 162.73 \$;

ATTENDU QUE le rapport final a été remis par la commission municipale des loisirs;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accorde un montant de 162.73 \$ pour le projet «Fête de la famille 2019»;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte de verser 100 % de la subvention, soit 162.73 \$ immédiatement;

---

**18. ACHAT BATTERIE DE SECOURS – SALLE GAJETÉ**

19-135

CONSIDÉRANT QUE les pannes de courant causent une panne téléphonique au système de la salle Gaieté;

CONSIDÉRANT QU'une intervention de notre fournisseur de service est requise à chaque panne;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement :

Que le conseil municipal procède à l'achat d'une batterie de secours pour le système téléphonique de la salle au montant de 1 099.95 \$ plus taxes.

---

**19. FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL RESSOURCES (FDTR) –  
AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR LA CHAMBRE DE  
COMMERCE DU SECTEUR DE NORMANDIN**

19-136

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte de participer pour un montant de 800 \$ pris à même le fonds dédié pour la municipalité dans le Fonds de développement territorial ressources (FDTR) de la MRC Maria-Chapdelaine pour le remplacement de matériaux et d'équipements pour la Foire commerciale de Normandin.

---

**ADMINISTRATION**

---

**20. REPRÉSENTANTS ET DÉTERMINANTS LEURS POUVOIRS – CAISSE  
DESJARDINS**

19-137

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

Que le maire et le (la) Pro-Maire ou Pro-Maire suppléant et secrétaire-trésorier ou secrétaire-trésorier suppléant soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le (la) secrétaire-trésorier ou secrétaire-trésorier suppléant exercera seul(e) les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

Sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du (de la) Maire ou Pro-Maire ou Pro-Maire suppléant doit toujours apparaître.

---

**21. INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

19-138

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Tremblay et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de la directrice générale au montant de 80 \$ pour le colloque de zone de l'ADMQ qui se déroule le 12 septembre prochain à St-Stanislas. Les frais de déplacement et de représentation seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

---

**22. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – INSCRIPTION AU  
CONGRÈS 2019**

19-139

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme procède à l'inscription d'un élu au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 26 au 28 septembre prochain au centre des congrès de Québec.

QUE Monsieur Denis Tremblay, maire, soit désigné afin de participer au congrès.

---

### **23. CNESST – MUTUELLE DE PRÉVENTION**

19-140

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, d'entériner l'entente conclue le 18 décembre 2018 avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeur aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2019 telle que signée par Groupe conseil Novo SST inc., en sa qualité de représentant dûment autorisé à signer cette entente pour et au nom de la société par actions ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société par actions.

---

### **24. LISTE DES COMPTES: ACCEPTATION**

19-141

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 80 150.84 \$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 8 217.84 \$, les salaires nets au montant de 16 443.69 \$, les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 2 739.09 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Richard Duchesne et Monsieur le conseiller Roger Landry.

---

### **25. VARIA**

---

### **26. DONS ET SOLLICITATION**

19-142

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement de verser les montants suivants :

- Coopérative de solidarité du Lac-à-Jim – fête du nautisme : 1 400 \$
  - La maison Colombe Veilleux- Omnium Joan Pelchat : 75 \$
- 

### **27. INVITATIONS**

Festival de la Gourgane – 25 juillet Cocktail d'ouverture

---

### **28. CORRESPONDANCES**

MMQ – lettre d'importance du maintien à jour de votre schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Député Richard Hébert- Fonds de la taxe sur l'essence 2019

---



**29. RAPPORT DES ÉLUS**

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

---

**30. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

---

**31. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

12 août 2019

---

**32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

19-143

Sur proposition de Madame la conseillère Sylvie Coulombe, l'assemblée est levée à 20h43.

---

---

**Denis Tremblay**  
Maire

---

**Gabrielle Fortin-Darveau**  
Directrice générale

---

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Je, soussignée déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donnée à Saint-Thomas-Didyme, ce 8 juillet 2019.

**Gabrielle Fortin-Darveau,**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière